



# ***POLITIQUE DE SUBVENTION SPORTIVE ET CULTURELLE***

Municipalité de Saint-Polycarpe

**JUIN 2019**  
**Adoptée le 10 juin 2019 (Résolution 2019-06-140)**

## **Table des matières**

<b>1. Objet de la politique .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Condition d’admissibilité générale .....</b>	<b>3</b>
<b>3. Modalités.....</b>	<b>3</b>
<b>4. Aide financière accordée .....</b>	<b>4</b>
<b>5. Entrée en vigueur et dispositions finales.....</b>	<b>4</b>
<b>Annexe A.....</b>	<b>5</b>

## **1. OBJET DE LA POLITIQUE**

La présente politique a pour but d'inciter les jeunes de 17 ans et moins à pratiquer des activités sportives et à soutenir les citoyens qui participent à des voyages culturels ou d'aide humanitaire international dans le cadre d'activités scolaires, en les rendant plus accessibles (à moindre coût). La Municipalité désire également contribuer à améliorer leur bien-être, leur santé, leur enrichissement culturel et favoriser de saines habitudes de vie.

Par ce geste, les membres du conseil municipal souhaitent donner un coup de main aux familles polycarpiennes qui doivent assumer des sommes importantes pour la pratique d'activités sportives et culturelles de leurs enfants.

## **2. CONDITION D'ADMISSIBILITÉ GÉNÉRALE**

1. Être résident de la municipalité de Saint-Polycarpe;
2. Être âgé de 0 à 17 ans durant l'année courante;
3. Pour le volet sportif :
  - Être inscrit à une ou plusieurs activités physiques dirigées par un organisme reconnu fédéré et/ou qui comporte un volet compétition et/ou une activité sportive scolaire offertes sur le territoire de la Municipalité de Saint-Polycarpe ou à l'extérieur de celui-ci (les frais d'achat ou de location d'équipement ne sont pas couverts par cette politique);

Pour le volet culturel :

- Participer à un voyage culturel dans le cadre d'une activité scolaire.
4. Remplir le formulaire « Demande de subvention sportive et culturelle » ;
    - a. Présenter une preuve de résidence (permis de conduire valide, compte de taxes, etc.);
    - b. Présenter une preuve d'âge de l'enfant;
    - c. Fournir les pièces justificatives de l'inscription aux activités (coûts, date, cours, etc.);
  5. Une seule demande par enfant par année sera acceptée.

## **3. MODALITÉS**

Les demandeurs doivent se procurer le formulaire au service des loisirs ou via le site Internet.

Les demandeurs devront remettre le formulaire dûment complété, ainsi que les preuves de résidence et d'inscription à une activité au service des loisirs.

## **POLITIQUE DE SUBVENTION SPORTIVE ET CULTURELLE**

---

Un chèque sera acheminé par la poste au demandeur, avec le montant maximal autorisé, au maximum soixante (60) jours après la réception du document rempli accompagné des reçus et des preuves de résidence.

Quant à la subvention culturelle, la demande doit être accompagnée d'une lettre signée par le responsable de l'évènement.

Les dates limites pour le dépôt des demandes sont le 15 décembre chaque année.

### **4. AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE**

L'aide financière accordée représente 100 % des coûts de l'inscription à une activité reconnue jusqu'à concurrence **d'un montant maximal** de :

- 175 \$ par enfant pour une activité sportive, par année financière;
- 100 \$ par enfant pour une activité culturelle, par année financière.

Un parent peut combiner une demande sportive et/ou culturelle pour un enfant mais le total ne peut dépasser la somme de 175 \$;

Pour les activités sportives, nous reconnaissons comme activité sportive, toute activité dirigée, qu'elle soit récréative ou compétitive (ex : hockey, gymnastique, natation, cheerleading etc.).

### **5. ENTRÉE EN VIGUEUR ET DISPOSITIONS FINALES**

La présente politique entre en vigueur dès son adoption par le conseil municipal et le demeure jusqu'à son abrogation par le biais d'une résolution dûment adoptée par le conseil municipal.

Le conseil municipal se réserve le droit de modifier la présente politique au besoin.

Adoptée le 10 juin 2019 par la résolution 2019-06-140.

## ANNEXE A

### REPLIR UN FORMULAIRE PAR ENFANT DE 17 ANS ET MOINS

Informations de l'enfant			
Nom	Prénom		
Adresse			
Ville	Code Postal		
Date de naissance (jj/mm/aa)	Âge		
Informations de la mère			
Nom	Prénom		
Adresse			
Ville	Code Postal		
Téléphone	Courriel		
Informations du père			
Nom	Prénom		
Adresse			
Ville	Code Postal		
Téléphone	Courriel		
<b>Veillez cocher à l'ordre de qui le chèque doit être émis :</b> mère <input type="checkbox"/> père <input type="checkbox"/>			
<b>Je déclare que les informations inscrites au présent formulaire sont véridiques et qu'en cas contraire, la demande de subvention sportive sera refusée.</b>			
Signature du demandeur		Date	
Informations sur la / les activité(s) sportives			
Description de l'activité	Date du reçu	Montant de l'inscription	100 % du montant de l'inscription, maximum 175 \$
<b>TOTAL :</b>			
Informations sur la / les activité(s) culturelles			
Description de l'activité	Date du reçu	Montant de l'inscription	100 % du montant de l'inscription, maximum 100 \$
<b>TOTAL* :</b>			
<b>GRAND TOTAL :</b> (Maximum 175 \$)			
RÉSERVÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE			
Date de réception des documents			
Demande complète		<input type="checkbox"/> Formulaire    Reçus d'activités <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Preuve résidence	
Pour paiement			
Demande reçue par			
Coût total admissible			
100 % du total admissible, maximum 175 \$			
Montant remboursé			
Payé par chèque #		Daté du	

**\*Tout montant reçu pour l'aide financière accordée pour une activité culturelle sera versé directement à l'établissement scolaire où l'enfant est inscrit.**